

MORTALITÉ

No 181.—A. A. FOISY, 41 ans, admis dans le Cercle St-Valier, No 20, le 4 janvier 1899, est décédé à Québec, le 16 juin 1901. Cause : *Syncope du cœur*.

Bénéficiaire : Héritiers, \$1,000.

No 182.—CYRILLE MARTINEAU, 20 ans, admis dans le B. P. Ste-Anastasia, No 45, le 28 août 1901, est décédé à Ste-Anastasia, le 29 septembre 1901. Cause : *Fièvres typhoïdes*.

Bénéficiaires : Héritiers, \$500.

No 183.—ATHANASE BIBEAU, 34 ans, admis dans le Cercle Pierreville, No 80, le 5 mai 1901, est décédé à Pierreville, le 28 octobre 1901. Cause : *Fièvres typhoïdes*.

Bénéficiaire : Aglaé Brouillard, épouse, \$1,000.

No 184.—GILBERT CARDINAL, 47 ans, admis dans le Cercle St-Pierre, No 8, le 23 juillet 1895, est décédé à Montréal, le 14 novembre 1901. Cause : *Phthisie laryngée*.

Bénéficiaire : Marie Després, épouse, \$500.

No 185.—J. B. BÉLISLE, 57 ans, admis dans le Cercle St-Aimé, No 74, le 10 avril 1895, est décédé à St-Aimé, le 26 novembre 1901. Cause : *Angine de poitrine*.

Bénéficiaire : Marie Beuparlant, épouse, \$1,000.

No 186.—A. F. F. TRUDEAU, 34 ans, admis dans le Cercle St-Lambert, No 121, le 29 décembre 1898, est décédé à St-Lambert, le 30 novembre 1901. Cause : *Pneumonie*.

Bénéficiaires : Héritiers, 500.

AVIS DIVERS

AUX MEMBRES

Versements périodiques.

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Mulades (181) et la cotisation pour frais d'administration (182) doivent être payés :

1o Avant le 1er jour du mois pour lequel elle sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle, ou, à défaut de réunion, au domicile du Secrétaire-Financier.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû pour arriéré (196).

B. La rétribution (50 cts) payable avant le 1er Janvier et avant le 1er Juillet, chaque année (182).

Délai de grâce.

Un membre peut retarder d'effectuer

ses versements, pendant 2 mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

Indemnité des Retardataires.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce, doit payer une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A).

Suspension.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui deux mois après leur échéance n'a pas soldé ses redevances (310 et 375).

Réintégration.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de son arriéré et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant.

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si la demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous 60 jours de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (175).

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., C. U. Ouellette 30 Silby, Westmount; Prés., Edouard Leduc jr, 266 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dallaire, 2679 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 237 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., J. A. Naud, 330 Delisle; Prés., Jos. Marcotte, 214 Atwater; S.A., E. A. Grise, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 179 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., Jos. Deslauriers; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichèdre; S.F., André Leduc, Md.E., A. T. Côté. Réunions, 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G., Jos. B. Lefebvre, Summerlea; Prés., Georges Tardif; S.A., D. Rousseau; S.F., R. Lefebvre; Md.E., F. A. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.